





Administration communale de Koerich

2, rue du Château L-8385 KOERICH Tél. : 288 355 200

COMMUNE DE KOERICH AVIS AU PUBLIC EN MATIÈRE D'URBANISME

En application des dispositions de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain telle qu'elle a été modifiée, il est porté à la connaissance du public que vient d'être entamée la procédure relative à l'adoption & la mise en œuvre d'un projet d'aménagement particulier [PAP] à Koerich, concernant les parcelles inscrites au cadastre de la Commune de Koerich aux numéros suivants : 600/5138, 599/4911, 596/5140 et 610/5141, section A de Koerich, lieu-dit « rue du Bois » introduit par Schumacher et Schmitz Architectes à 16-18, avenue Gaston Diderich à L-1420 LUXEMBOURG pour le compte de la S. A. Baumeister-Haus Luxembourg à 19, rue de Flaxweiler L-6776 GREVENMACHER et concernant la création d'un lotissement comportant 1 maison plurifamiliale à 5 unités de logement, 10 maisons unifamiliales jumelées, 4 maisons unifamiliales isolées, 3 maisons unifamiliales en bande et 6 carports.

Ledit projet est, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur déposé pendant trente jours à l'inspection du public à la maison communale à compter du 28 novembre 2025, où le public peut en prendre connaissance.

Endéans les premiers trois jours de la publication à la maison communale, le dépôt est encore publié dans au moins quatre quotidiens publiés et imprimés au Grand-duché de Luxembourg et peut également être consulté sur le site internet de la Commune de Koerich <u>www.koerich.lu</u>.

Les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au Collège des Bourgmestre et échevins dans le délai de 30 jours du dépôt du projet dans les quatre quotidiens susmentionnés.

Au cas où une ou plusieurs observations écrites auront été présentées endéans le délai précité, le Collège des Bourgmestre et échevins convoquera les réclamants pour leur permettre d'exposer leurs observations et/ou doléances en vue de l'aplanissement des difficultés susceptibles de se poser.

Koerich, le 24 novembre 2025,

Pour le Collège des Bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,

Daniel WIRTH

Nathalie REINERTZ

La Secrétaire f. f.,